

Fiche d'inscription à l'Association Sportive Collège Charles Dullin Yenne (2024 – 2025)

AUTORISATION PARENTALE (Obligatoire)	Code du sportif	Assurance et règlementation
<p>Je soussigné(e)</p> <p>Père, Mère, Tuteur, Représentant légal (1) , de l'élève :</p> <p>né(e) le/...../....., en classe de</p> <p>Téléphone :</p> <p>Mail parents (obligatoire):@.....</p> <p>- l'autorise à participer aux activités de l'Association Sportive du Collège Charles Dullin de Yenne. - à être véhiculé(e) dans une voiture personnelle (2). - autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale et/ou chirurgicale en cas de nécessité (2). - j'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'Association Sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'A.S (1).</p> <p>Fait à..... Le/...../.....</p> <p>Signature :</p> <p>Tout élève licencié à l'Association Sportive est couvert par l'assurance collective MAIF globalisant les garanties pour tout dommage. Il est possible de souscrire individuellement une garantie complémentaire « IA sport + MAIF », les imprimés sont à demander auprès de la délégation départementale MAIF. <input type="checkbox"/> je désire souscrire à cette garantie complémentaire <input type="checkbox"/> je refuse souscrire à cette garantie complémentaire</p>	<p>En tant que licencié à l'Association Sportive du collège je m'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Connaître les règles du jeu et m'y conformer ➢ Respecter les décisions de l'arbitre ➢ Respecter les adversaires, partenaires et officiels ➢ Refuser toute forme de violence et de tricherie ➢ Être maître de moi en toutes circonstances ➢ Être loyal dans le sport et dans la vie ➢ Être exemplaire, généreux et tolérant <p>Signature du licencié :</p> <hr/> <p>Cotisation de 25€: <input type="checkbox"/> chèque <input type="checkbox"/> carte OkaySavoie <input type="checkbox"/> espèces Si Carte Okay Savoie non reçue caution de 25€ à apporter <small>(chèque à l'ordre de l'Association Sportive Collège Charles Dullin)</small></p>	<p>Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.</p>
	Droit à l' image	RGPD
	<p>Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.</p>	<p>Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS. ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.</p>

(1) Rayer la mention inutile – (2) Rayer en cas de refus.